

Multimédia : ***Ce n'était pourtant pas si mal parti***

En matière de multimédia, la Direction elle-même qualifiait les pratiques de « jungle » sans règle et donc sans possibilité de « shérif » pour mettre de l'ordre.

Nous avons obtenu des avancées significatives.

Pourtant, un an après le début de cette négociation, tout risque de tomber à l'eau.

La Direction se cache derrière un calendrier contraint, alors qu'elle aurait dû permettre dès cet automne d'aboutir à un projet d'accord !

Aujourd'hui il manque toujours au calendrier des réunions indispensables.

Paris, le 16 décembre 2016

Cette négociation au long court (plus d'une année) était pourtant bien partie :

- des interlocuteurs investis et qui prennent le temps de comprendre la situation
- des diagnostics partagés
- un accord maintes fois remis sur le métier

De quoi se compose le projet d'accord aujourd'hui ?

- un accord cadre
- un texte sur les droits d'auteur des journalistes (gérés par la SCAM)
- un texte sur les droits d'auteur des PTA (qui seraient gérés par Radio France)

Dès le préambule il est rappelé que l'accord « a pour objet de définir un cadre pour permettre à l'ensemble des salariés [...] de disposer de moyens et de garanties suffisants [...] » et que « l'existence d'une offre multimédia à Radio France ne doit pas porter préjudice à la qualité de ses antennes radiophoniques, ni être en tant que telle une cause de réduction de l'offre radiophonique ».

L'accord cadre comporte aussi un article sur la formation avec des engagements financiers de la part de la direction.

C'est bien le socle minimum sur lequel la Direction doit s'engager.

Maintenant, il manque un texte consolidé du projet d'accord et des réunions de relectures indispensables.

Mais voilà, dans les dernières versions de la nomenclature des métiers et emplois du NAC, la Direction a décidé d'intégrer des finalités liées au multimédia, de façon largement anticipée.

Cela ne serait possible que si la négociation était terminée et un accord multimédia signé !

Malgré nos demandes répétées et insistantes pour avoir les dates des séances de négociation intégrées au calendrier social, à ce jour, elles n'existent pas !

Nous n'accepterons pas que cet accord soit bâclé pour rentrer dans le calendrier du NAC. Nous n'accepterons pas non plus que la Direction n'en retienne que ce qui l'intéresse !

